AUDIT COMMISSARIAT
A.CO.
20, PLACE JEAN JAURÈS 62220 CARVIN
☎ 03 21 74 61 82 🖷 03 21 74 49 70
@ olivierherlin@orange.fr

ASSOCIATION « SAC AU DOS »

18 Place François Mitterrand

59660 MERVILLE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

AUDIT COMMISSARIAT
A. CO.
20 Place Jean Jaurès - 62220 CARVIN

ASSOCIATION SAC AU DOS

Siège social : 18 Place François Mitterrand - 59660 MERVILLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « SAC AU DOS », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Carvin, le 21 avril 2015

AUDIT COMMISSARIAT
A.CO.

Olivier HERLIN
Commissaire aux Comptes

AUDIT COMMISSARIAT
A. CO.
20 Place Jean Jaurès - 62220 CARVIN

SAC AU DOS

18 Place François Mitterrand
59660 MERVILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- ***Convention conclue entre votre association et l'association MAISON DE LA POESIE NPDC :***

Convention unique :

Objet :	*Facturation des prestations comptables par votre association à l'association MAISON DE LA POESIE.*
Administrateur intéressé :	*Mme LETE*
Exécution sur l'exercice :	*Le montant des prestations s'élève à la somme de 4 591,41 euros.*

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- ***Conventions conclues entre votre association et l'association IDEES :***

Administrateurs intéressés :	*M. CAILLIAU - Mme LETE*

Convention n° 1 :

Objet :	*Participation au journal « Le Colporteur ».*
Exécution sur l'exercice :	*Le montant de la participation s'élève à la somme de 1 680 euros.*

Convention n° 2 :

Objet :	*Convention d'adhésion au groupe IDEES.*
Exécution sur l'exercice :	*Le montant s'élève à la somme de 750 euros.*

Convention n° 3 :

Objet :	*Convention de prestations de service « accompagnement socio professionnel » du personnel du Chantier d'Insertion, réalisée par l'association IDEES.*
Exécution sur l'exercice :	*Le montant des prestations facturées s'élève à la somme de 5 520 euros.*

- ***Convention conclue entre votre association et l'association AIREME :***

Convention unique :

Objet :	*Convention de prestations comptables réalisées par l'association AIREME.*
Administrateur intéressé :	*M. J. PARENT*
Exécution sur l'exercice :	*Le montant des prestations s'élève à la somme de 6 000 euros.*

Fait à Carvin, le 21 avril 2015

Audit Commissariat
A. CO.

Olivier HERLIN
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION SAC AU DOS
MERVILLE

Le 25/03/2015 à 17:31

BILAN

Actif	Du 01/01/2014 au 31/12/2014			31.12.2013
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**9 123.08**	**7 697.75**	**1 425.33**	**2 161.20**
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	9 123.08	7 697.75	1 425.33	2 161.20
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**59 604.20**	**49 279.08**	**10 325.12**	**11 289.84**
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	31 232.08	23 549.41	7 682.67	8 523.28
AUTRES	28 372.12	25 729.67	2 642.45	2 766.56
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 533.11**		**2 533.11**	**2 533.11**
PARTICIPATIONS	259.11		259.11	259.11
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES	2 274.00		2 274.00	2 274.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	**71 260.39**	**56 976.83**	**14 283.56**	**15 984.15**
STOCKS ET ENCOURS	**31 476.07**	**5 558.66**	**25 917.41**	**26 023.16**
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS	1 500.00		1 500.00	1 000.00
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES	29 976.07	5 558.66	24 417.41	25 023.16
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES				
CREANCES	**291 762.80**		**291 762.80**	**206 366.80**
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	50 498.00		50 498.00	43 127.85
AUTRES	241 264.80		241 264.80	163 238.95
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**4 573.47**		**4 573.47**	**4 573.47**
DISPONIBILITES	**104 881.04**		**104 881.04**	**246 135.64**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**6 158.91**		**6 158.91**	**2 043.30**
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	**438 852.29**	**5 558.66**	**433 293.63**	**485 142.37**
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	**510 112.68**	**62 535.49**	**447 577.19**	**501 126.52**

COMMISSAIRE AUX COMPTES A.CO. 20, Place Jean Jaurès - 62220 CARVIN

ASSOCIATION SAC AU DOS
MERVILLE

Le 25/03/2015 à 17:36

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2014 au 31/12/2014		31.12.2013
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	4 571.64		3 354.05
VARIATION DE STOCK	-500.00		500.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	369 057.05		328 791.35
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	12 650.40		23 370.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	573 260.02		501 371.07
CHARGES SOCIALES	158 716.98		137 305.91
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		6 957.13	5 944.45
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	6 957.13		5 944.45
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS			
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	31 996.08		23 757.47
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		**1 156 709.30**	**1 024 394.30**
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 500.00		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			14.22
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)		**1 500.00**	**14.22**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	10 160.77		7 559.38
SUR OPERATION EN CAPITAL	479.46		
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			14 203.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		**10 640.23**	**21 762.38**
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			**23 148.00**
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		**1 168 849.53**	**1 069 318.90**
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			**3 341.53**
TOTAL GENERAL		**1 168 849.53**	**1 072 660.43**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
A.CO.
20, Place Jean Jaurès - 62220 CARVIN

ASSOCIATION SAC AU DOS
MERVILLE

Le 25/03/2015 à 17:36

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2014 au 31/12/2014		31.12.2013
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	286 177.74		264 107.59
SOUS-TOTAL A		**286 177.74**	**264 107.59**
PRODUCTION STOCKEE	-605.75		4 399.73
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	773 832.48		743 257.85
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	14 241.85		15 182.58
COLLECTES			
COTISATIONS	2 895.00		2 335.00
AUTRES PRODUITS	31 695.74		21 700.74
SOUS-TOTAL B		**822 059.32**	**786 875.90**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		**1 108 237.06**	**1 050 983.49**
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES			
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	527.36		1 243.46
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		**527.36**	**1 243.46**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	30 227.25		6 348.56
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 163.86		5 184.92
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		**33 391.11**	**11 533.48**
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	**23 148.00**		**8 900.00**
TOTAL DES PRODUITS		**1 165 303.53**	**1 072 660.43**
SOLDE DEBITEUR = PERTE		**3 546.00**	
TOTAL GENERAL		**1 168 849.53**	**1 072 660.43**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
A.CO.
20, Place Jean Jaurès - 62200 CARVIN

ANNEXES

- Règles et méthodes comptables
- Immobilisations
- Amortissements
- Solde intermédiaire de gestion
- Compte résultat Merville

COMMISSAIRE AUX COMPTES
A.CO.
20, Place Jean Jaurès - 62220 CARVIN

Règles et méthodes comptables
(décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le :
31.12.2014
Dont le total est de :
447 577.19 €uros
Et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat déficitaire de :
3 546.00 €uros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2014 au 31/12/2014**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèques de bases :
Continuité de l'exploitation
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
Indépendance des exercices
Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes et règles d'évaluation

Application des règlements n°2002-10, et 2004-06 relatifs à la valorisation et à la dépréciation des actifs sur exercice :

Après analyse de l'actif de l'association, l'application des règlements n°2002-10, n°2003-07 et n°2004-06 du CRC sur l'exercice n'a pas engendré de changement de méthode d'évaluation ni de présentation.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation est constitué de :
Son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
De tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

L'association applique les mesures de simplifications définies pour les PME (sociétés ne dépassant pas deux des trois critères suivant : total bilan : 3.650 milliers d'euros ; CA : 7.300

COMMISSAIRES AUX COMPTES
ACO
20 Place Jean Jaurès - 62220 CARVIN

milliers d'euros et effectif : 50) et a retenu comme durée d'amortissement la durée d'usage pour l'amortissement des actifs non décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel et outillage industriel	1 à 5 ans L
- Matériel de transport	1 à 5 ans L
- Mobilier de bureau et informatique	1 à 5 ans L
- Amgt et agencement	1 à 5 ans L

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « coût moyen unitaire pondéré »

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production, les amortissements des biens concourrant à la production.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

L'association gère sous la forme d'un atelier chantier d'insertion un magasin de costumes et de déguisements

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Provision pour risque prud'homme de 1 500.00

Evènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

NEANT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
A.CO.
20, Place Jean Jaurès - 62220 CARVIN